



République Française
Département LOIRET
Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 045-214501504-20230131-D2023_16-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

L'an 2023, le 31 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 24/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/01/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, M. BAUNARD Dominique, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. CHENAULT Yohann, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

Secrétaire de séance : M. CHENAULT Yohann

D2023_16 – Aménagement foncier de la commune de Mézières-en-Gâtinais

Le maire rend compte de la réunion d'information qui s'est tenue le jeudi 13 octobre 2022 à Mézières-en-Gâtinais, sur la procédure d'aménagement foncier de la commune de Mézières-en-Gâtinais avec une extension sur la commune de Fréville-du-Gâtinais.

Conformément aux dispositions des articles L.121-2 et L.121-4 Code Rural et de la Pêche Maritime « *Le conseil départemental peut instituer une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier à la demande du ou des conseils municipaux des communes intéressées* ». « *Lorsque l'aménagement foncier concerne le territoire de plusieurs communes limitrophes, les terres peuvent être comprises dans un même périmètre d'aménagement foncier. Dans ce cas, le conseil départemental peut créer une commission intercommunale* ».

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite être associé à cette opération par la création d'une commission intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **demande** au Président du Conseil Départemental la mise en œuvre d'une extension de l'Aménagement Foncier sur le territoire de la Commune de à Mézières-en-Gâtinais sur des parcelles situées sur la commune de Fréville-du-Gâtinais,
- **souhaite** être associé à cette opération et à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, **mais sans engagement financier**,
- **donne pouvoir** au Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/02/2023

Le Maire

M. André POISSON



Le secrétaire de séance,
M. CHENAULT Yohann